

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 4 DECEMBRE 2013

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER et Alfred SCHMITT, Jean-Michel STEPHAN et Jean-Laurent VONAU, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : MM. Paul BOISSARIE, conseiller municipal donne procuration à Christian KLIPFEL, conseiller municipal, et Christian WAGNER, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

➔ Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 6 novembre 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions (Christophe SCHIMPF, Jean-Michel STEPHAN et Jean-Laurent VONAU) approuve le compte rendu du conseil municipal du 6 novembre 2013, sans observation.

➔ Différentes réunions et manifestations

07.11.2013

- visite périodique du collège de l'Outre Forêt par la commission d'arrondissement pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique (CASIP) de Wissembourg
- réunion avec les responsables du bureau d'études SAFEGE et du service Rivières du Conseil Général du Bas concernant l'étude sur les coulées d'eau boueuse à Hohwiller avec sortie sur le terrain. Le bureau d'études s'est engagé à envoyer une première version en décembre

08.11.2013

- concert de l'orchestre philharmonique de Strasbourg au relais culturel La Saline dans le cadre du festival « Voies Etouffées »

09.11.2013

- réunion du comité du SYCOPARC : la participation des communes au fonctionnement de la structure est maintenue pour 2014

09 – 10.11.2013

- inauguration de l'orgue Walcker restauré et célébration du centenaire de la rénovation de l'église des Fleckenstein de Soultz-sous-Forêts

11.11.2013

- cérémonie commémorative de l'armistice 1914/1918 au monument aux morts

12.11.2013

- défilé de la Saint-Martin organisé par l'école maternelle

13.11.2013

- réception de la liaison cyclo-piétonne : il reste à faire quelques petits ajustements
- remise des prix du fleurissement du concours d'arrondissement 2013 : un premier prix pour Hohwiller, un prix d'honneur pour Soultz-sous-Forêts. Des particuliers et des commerces ont également été récompensés

- réunion du comité de Rivière du SAGEECE : bilan 2012-2013 sur les actions réalisées sur les thématiques rivières et coulées d'eau boueuse, problèmes de qualité de l'eau (nitrates et pesticides) : le Seltzbach s'améliore mais il reste toujours des problèmes d'érosion et de pollution, il faudrait sensibiliser la population pour sauver la rivière , discussion sur la fusion des syndicats ayant la compétence Rivières comme proposé dans le Schéma départemental de coopération intercommunale, perspectives pour l'année 2014

14.11.2013

- inauguration de la Maison du Conseil Général de Wissembourg

15.11.2013

- remise des médailles d'honneur du travail des salariés de la société CEFA

16.11.2013

- téléthon de l'association Ligne de Vie
- obsèques du Maire honoraire Rémy CHRIST

18.11.2013

- réunion au Conseil Général du Bas-Rhin concernant le redécoupage cantonal
- réunion plénière de la commission d'arrondissement pour la Sécurité de Wissembourg relative aux établissements recevant du public pour examiner deux dossiers d'urbanisme : le permis de construire modificatif du Sonnenhof et l'extension du gymnase du collège. Les deux dossiers ont eu un avis favorable de la commission

19-21.11.2013

- Congrès des Maires à Paris : les rythmes scolaires étaient le sujet majeur de ce congrès. La mise en œuvre de cette réforme doit être généralisée sur l'ensemble du territoire national à compter de la rentrée scolaire 2014. La pérennisation des aides au-delà de 2014 a été demandée.

Concernant les dotations de l'Etat, le Premier Ministre a confirmé que la dotation de solidarité rurale qui comporte une fraction dite « bourg centre » destinée aux communes de moins de 10 000 habitants chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15% de la population du canton continuerait à être versée aux communes qui en bénéficient actuellement, même après le redécoupage des cantons

Dans le cadre de ce congrès, le Maire délégué de Hohwiller a également assisté à une réunion du Conseil National des villes et villages fleuris. La démarche est conforme à la grille d'évaluation

22.11.2013

- réunion du bureau de l'ADEAN
- exposition « La fantaisie de Noël » chez le fleuriste «A l'O de Rose3

23.11.2013

- exposition de Noël organisée par l'équipe florale Vert'Tige dans la salle voûtée du pôle des services

24.11.2013

- les sapeurs-pompiers de l'unité territoriale de Soultz-sous-Forêts ont rendu hommage à leur patronne, Sainte Barbe

25.11.2013

- rencontre avec le Président du Stock Car Club de la Moder
- réunion d'expertise concernant les désordres du lotissement « Les Roses » à Hohwiller. Les intempéries avaient lourdement déformé la chaussée dans le haut du lotissement. Après bien des péripéties une expertise a enfin pu être diligentée. Premier acte le 31 mai dernier avec un ensemble de sondages pour déterminer les causes de ces désordres. La réunion de restitution des résultats a

eu lieu ce lundi. Deux éléments principaux ont été mis en exergue : le matériau de forme de la chaussée, dont la portance est trop sensible à l'eau, et la présence de l'enrobé de l'ancienne chaussée, à près d'un mètre de profondeur. Au total des mouvements dus à l'eau qui ont fini par affecter gravement l'enrobé ! Deux possibilités de réfection sont envisagées. La première consiste simplement à dévier l'eau en amont et à refaire l'enrobé de la chaussée. La deuxième peut aller jusqu'à l'enlèvement de l'ancienne chaussée. Des devis sont demandés

- rencontre avec un responsable d'HYPERCOOP, structure regroupant les hypermarchés et les anciennes enseignes Maxi et qui souhaite augmenter la surface de vente de l'unité de Soultz-sous-Forêts
- conseil d'administration de l'Association des Maires du Bas-Rhin

26.11.2013

- rencontre avec les directrices des écoles maternelle et élémentaire concernant les rythmes scolaires : une concertation sera menée avec les conseils d'écoles et les parents d'élèves, ces derniers se positionnant contre la réforme. Pour la demi-journée supplémentaire, les enseignants de l'école maternelle opteraient plutôt pour le mercredi matin alors que les avis sont partagés à l'école élémentaire. Les directrices des écoles maternelle et élémentaire organisent conjointement un conseil d'école extraordinaire le 14 janvier 2014. Les conseils d'écoles doivent être associés, donner leurs avis et présenter les suggestions sur le fonctionnement et sur les questions intéressant la vie des écoles. Il appartiendra ensuite au Maire de proposer une nouvelle organisation du temps scolaire pour les écoles de la commune, dans le cadre d'un dialogue mené avec l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de circonscription. Ce projet concerne les horaires scolaires d'entrée et de sortie, la durée de pause méridienne ainsi que l'articulation des temps d'enseignement et des temps périscolaires. Cette proposition d'organisation devra être transmise au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) avant le 31 janvier 2014.

Il est parfaitement possible de solliciter des dérogations à certains principes fixés par le cadre national (mise en place d'une demi-journée d'enseignement le samedi matin au lieu du mercredi matin, augmentation de la durée de la journée d'enseignement au-delà de 5 h 30 ...).

Le Maire demande au conseil municipal son sentiment sur la fixation de la demi-journée supplémentaire (mercredi ou samedi matin) et l'organisation de la journée : organiser le TAP (temps d'animation périscolaire) ou libérer les enfants après les cours. Pour le TAP l'organiser tous les jours ou réserver une après-midi par semaine.

Toutes ces interrogations restent encore ouvertes. Le Maire précise que les animations proposées devront se faire en fonction des projets d'écoles. Il rappelle également que le périscolaire intercommunal restera un accueil traditionnel.

La réforme de l'organisation du temps scolaire doit permettre :

1. aux enfants de mieux apprendre en répartissant les heures de classe sur un plus grand nombre de jours dans l'année et en privilégiant les moments de la journée où ils sont les plus attentifs, c'est-à-dire le matin
2. favoriser l'accès aux animations à tous les enfants, quel que soit leur milieu, pour contribuer à leur épanouissement à travers le TAP.

Diverses questions sont posées par les conseillers municipaux et notamment le positionnement des autres communes face au choix de la demi-journée supplémentaire, le Maire répond que les communes sont très indécises et qu'il n'y a pas encore de décision d'ensemble. Il précise également que, préalablement à la fixation de l'organisation définitive du temps scolaire par le directeur académique des services de l'Education nationale, les Maires seront consultés et disposeront de 15 jours pour se prononcer sur la proposition d'organisation.

27.11.2013

- rencontre avec les services du Conseil Général et le conseiller général du canton pour l'aménagement de la rue de Seltz – point à l'ordre du jour

28.11.2013

- réunion du bureau syndical du SCOTAN
- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Soultzerland - à l'ordre du jour : choix du locataire pour un bâtiment intercommunal, budgets de fonctionnement 2014 du RAM et de la halte-garderie, transfert de la halte-garderie et fixation du loyer mensuel, mise en place d'un dispositif de formation avec le CNFPT et signature d'une convention, ordures ménagères et SMICTOM
- cérémonie de remise de médailles, d'insignes et d'arrêtés de promotion des sapeurs-pompiers au siège du SDIS avec remise de la médaille d'or au lieutenant Didier STEINMETZ par le Maire. L'infirmière Sandra STOHR a également été distinguée au cours de cette manifestation pour son action au service de sécurité des personnes

29.11.2013

- entretien avec Michel KOEBEL, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg, dans le cadre d'une enquête nationale sur les communautés de communes face aux prochaines élections municipales
- rencontre avec les nouveaux notaires de Soultz-sous-Forêts, Maîtres Laetitia ADOLFF, Franck MARCOT et Rémy PEIFFER
- allumage de la première bougie de l'Avent
- remise de médailles du travail et de trophées des salariés de GUNTHER TOOLS et WALTER
- réunion du SICTEU et du SAGEECE : pour le SAGEECE drainage à Hunsbach, participations communales et rétrocession du bassin de rétention de Hoffen ; pour le SICTEU : étude, rapport annuel 2012 et formation par le CNFPT

30.11.2013

- les jeunes du club de Badminton de Soultz-sous-Forêts ont assisté à une rencontre du TOP 12 suite à une offre faite par l'ASPTT de Strasbourg, champion de France en titre

01.12.2013

- « Chanter Noël » à Soultz-sous-Forêts avec concert de clôture

03.12.2013

- rencontre avec les responsables de la communauté de communes du Soultzerland pour l'approbation de l'avenant de délégation de maîtrise d'ouvrage
- réunion du conseil d'administration du collège de l'Outre-forêt
- remise de médailles et d'insignes des sapeurs-pompiers du groupement Nord à Brumath

04.12.2013

- réunion de la commission de sélection des offres

2. PROJETS ET TRAVAUX

➔ Pôle scolaire et de la petite enfance

• AVENANTS PHASE 1 DES TRAVAUX – BATIMENT NEUF

Le Maire informe le conseil municipal que la maîtrise d'œuvre a fait parvenir des avenants pour les phases 1 (bâtiment neuf) et 2 (rénovation de l'existant) du pôle scolaire et de la petite enfance :

– **Avenant n° 1 au lot 07 – Isolation extérieure**

L'avenant n° 1 d'un montant de 1 200 € HT (1 435,20 € TTC) émanant de l'entreprise DECOPEINT/KILSTETT concerne la fourniture et pose d'une isolation avec produit étanche sur l'escalier façade Ouest, travaux à charge de la commune, et représente une augmentation de 2,23% par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant, le montant du marché est porté de 53 820,45 € HT (64 369,26 € TTC) à 55 020,45 € HT (65 804,46 € TTC)

– **Avenant n° 1 au lot 08 – Cloisons/Doublage**

L'avenant n° 1 d'un montant de 2 156,43 € HT (2 579,09 € TTC) émanant de l'entreprise CILIA/Marckolsheim concerne du doublage en sous-face d'escalier, mise en sécurité de la cage d'escalier existante et repose cloison CF vers existant, travaux à charge de la commune, et représente une augmentation de 1,80 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant, le montant du marché est porté de 119 619,79 € HT (143 065,27 € TTC) à 121 776,21 € HT (145 644,35 € TTC).

– **Avenant n° 5 au lot 09 – Menuiserie Intérieure**

L'avenant n° 5 d'un montant de 5 374,00 € (6 427,30 € TTC) émanant de l'entreprise HUNSINGER/Weislingen concerne des protections anti-pince doigts, des miroirs pour sanitaires, un placard vaisselle salle de restauration et la suppression de l'avenant n° 04 (- 2 340 € HT pour la commune, 6159 € pour la communauté de communes et 1 555 € HT à partager entre les deux entités), et représente une augmentation de 2,66 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant et des avenants précédents, le montant du marché est porté de 202 000 € HT (241 592€ TTC) à 232 222,00 € HT (277 737,51 € TTC), soit une augmentation de 14,96 %.

– **Avenant n° 2 au lot 16 – Sanitaires**

L'avenant n° 2 d'un montant de 10 417,50 € HT (12 459,33 € TTC) émanant de l'entreprise KUHN et FILS/Roppenheim concerne la mise en place d'une pompe de relevage, travaux à partager entre la commune et communauté de communes. L'assemblée demande la justification de ces travaux par la production d'une note technique par la maîtrise d'œuvre.

Cet avenant représente une augmentation de 9,63% par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant et de l'avenant n° 1, le montant du marché est porté de 108 152,10 € (129 349,91 € TTC) à 135 237,60 € HT (161 744,17 € TTC), soit une augmentation de 25,04% par rapport au marché initial.

– **Avenant n° 1 au lot 19 – Aménagements extérieurs**

L'avenant n° 1 d'un montant de 1 700 € HT (2 033,20 € TTC) émanant de l'entreprise PONTIGGIA/Brumath concerne la pose de fourreau pour le raccordement électrique, travaux à partager entre la commune et la communauté de communes, et représente une augmentation de 2,44 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant, le montant du marché est porté de 69 735 € HT (83 403,06 € TTC) à 71 435 € HT (85 436,26 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité moins quatre abstentions (Paul BOISSARIE, Christian KLIPFEL, Alfred SCHMITT et Jean-Laurent VONAU), approuve ces avenants et autorise le Maire à les signer avec les entreprises.

• **AVENANTS PHASE 2 DES TRAVAUX – RENOVATION DE L'EXISTANT**

– **Avenants n° 2 et 3 au lot 08 – Cloisons/Doublage**

Les avenants n° 2 et 3 de montants respectifs 5 771,00 € HT (6 902,12 € TTC) et – 5 386,60 € HT (- 6442,37 € TTC) émanant de l'entreprise CILIA/Marckolsheim concerne d'une part les obturations CF 1H00 au-dessus des cloisons existantes et d'autre part des travaux prévus et non réalisés. L'avenant n° 02 représente une augmentation de 4,82 % et l'avenant n° 03 une diminution de 4,50 % par rapport au marché initial.

Du fait de ces avenants et de l'avenant n° 01, le montant du marché est porté de 119 619,79 € HT (143 065,27 € TTC) à 122 160,61 € HT (146 104,09 € TTC), soit une augmentation de 2,12 % par rapport au marché initial.

– **Avenants n° 6 et 7 au lot 09 – Menuiserie Intérieure**

Les avenants n° 6 et 7 de montants respectifs 18 560 € HT (22 197,76 € TTC) et – 3 728 € HT (-4 458,69 € TTC) émanant de l'entreprise HUNSINGER/Weislingen concerne d'une part du mobilier complémentaire et d'autre part des modifications de portes. L'avenant 06 représente une augmentation de 9,19% et l'avenant 07 une diminution de 1,85% par rapport au marché initial.

Du fait de ces avenants et des avenants précédents, le montant du marché est porté de 202 000 € HT (241 592 € TTC) à 247 054,00 € HT (295 476,58 € TTC), soit une augmentation de 22,30 % par rapport au marché initial.

– **Avenant n° 1 au lot 11 – Carrelage/Faïence**

L'avenant n° 1 d'un montant de 325,92 € HT (389,80 € TTC) émanant de l'entreprise SCE/Strasbourg concerne de la faïence complémentaire et représente une augmentation de 1,87% par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant, le montant du marché est porté de 17 442,49 € HT (20 861,22 € TTC) à 17 768,40 € HT (21 251,01 € TTC).

– **Avenant n° 1 au lot 12 – Sols souples**

L'avenant n° 01 d'un montant de 17 760 € HT (21 240,96 € TTC) émanant de l'entreprise LES PEINTURES REUNIES/Mundolsheim concerne la réparation des sols suite au désamiantage avec mise en place de ragréages plâtreux et pose de plinthes, et représente une augmentation de 24,12 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant, le montant du marché est porté de 73 618,82 € HT (88 048,11 € TTC) à 91 378,81 € HT (109 289,06 € TTC).

Le conseil municipal souhaite des garanties et références pour les ragréages plâtreux et à défaut la mise en place de ragréages en béton.

– **Avenant n° 1 au lot 13 – Peinture**

L'avenant n° 01 d'un montant de 8 510 € HT (10 177,96 € TTC) émanant de l'entreprise MARMILLOD/Lembach concerne la mise en peinture des radiateurs, des huisseries métalliques, la dépose de toile existante et repose de toile de verre, et la mise en peinture de l'armoire électrique du périscolaire 8 410 € HT pour la commune et 100 € HT pour la communauté de communes. Il représente une augmentation de 22,62 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant, le marché est porté de 37 625,42 € HT (45 000 € TTC) à 46 135,41 € HT (55 177,95 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Paul BOISSARIE et Christian KLIPFEL) :

- approuve les avenants aux lots 08, 09, 11 et 13 et autorise le Maire à les signer avec les entreprises
- approuve l'avenant n° 1 au lot 12 et autorise le Maire à le signer sous réserve de garanties et références pour le ragréage plâtreux.

➔ **Jardin de La Saline**

• **Déclarations de sous-traitance**

L'entreprise GCM de Bouxwiller, titulaire du lot 01 – Voirie a fait parvenir deux déclarations de sous-traitance :

1. au profit de la Société H SOLS – Rue de l'Énergie ZA du Lutzelfeld – GRIESHEIM pour le béton désactivé. Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct s'élève à 4 598,66 € HT (5 500 € TTC)
2. au profit de la Société COLAS EST – Agence de Strasbourg – 47a, rue de l'Île des Pêcheurs – OSTWALD CEDEX pour la pose d'enrobés. Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct s'élève à 17 558,53 € HT (21 000 € TTC).

Ces deux sous-traitances constituent un acte spécial portant acceptation des sous-traitants et agrément de leurs conditions paiement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les sous-traitants à paiement direct.

- **Etat d'avancement du chantier**

Les retards de la construction du Sonnenhof sont préjudiciables à la finalisation de la chaussée en raison des mouvements de camions et le retard de livraison des lampadaires n'améliorent pas la situation.

Le dispositif suivant a été adopté, en concertation avec le Sonnenhof et l'entreprise générale chargée de la construction :

- les cheminements piétons en stabilisé renforcé seront finalisés
- les plates-bandes seront préparées et les arbres plantés, les parkings seront en partie utilisables
- la voirie définitive ne sera faite que sur le tronçon rue de la gare/intersection avec l'entrée au Bruehl, le reste de la chaussée restera en configuration provisoire jusqu'au printemps
- la réfection de la rue de La Saline et du pont sera cadrée dans ce même calendrier
- les lampadaires seront mis en place dès que possible.

- **Implantation de la pharmacie**

Le Maire projette les deux possibilités d'implantation de la pharmacie qui sont à l'étude actuellement, d'une part sur le terrain appartenant aux supermarchés Match, côté rue du Docteur Deutsch, sur l'emplacement de l'actuelle station-service, soit à l'arrière du supermarché Match, sur le terrain anciennement Sturm, propriété de la commune. Si cette deuxième hypothèse devait être confirmée, une voie d'accès devra être créée depuis la rue du Docteur Deutsch, empiétant en partie sur la propriété Match. Le bâtiment devra être implanté dans la longueur (orientation Est/Ouest) et non nord/sud comme proposé, ceci pour éviter de faire barrière à l'aménagement du terrain à l'arrière.

A la question de Jean-Laurent VONAU demandant pourquoi la commune n'acquiert pas la rue de la Saline (voie privée) ce qui éviterait de multiplier les accès, le Maire répond qu'il a déjà pris contact avec le propriétaire qui n'est pas disposé à vendre.

Le Maire propose au conseil municipal d'entrer en négociation avec Match pour discuter d'un échange de terrains en vue de permettre la création d'un accès au terrain anc. Sturm.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette démarche.

➔ **Eclairage public rue Kupfersmatt**

- **Choix des luminaires**

Lors de la réunion du 4 septembre 2013, le conseil municipal avait décidé la rénovation de l'éclairage public rue Kupfersmatt et autorisé le Maire à lancer une mise en concurrence. Les entreprises ont été sollicitées pour un éclairage classique avec lanternes type Montparnasse (idem à la rue Meissacker), mais il leur a également été demandé de faire une proposition pour moduler l'intensité de l'éclairage.

La commune a réceptionné quatre offres avec en variante des mâts galvanisés h-4m avec lanterne type Montparnasse équipés en 100W-SHP (5 foyers lumineux) ou mâts galvanisés thermolaqués cylindroconiques avec luminaires à LEDS avec module réduction de puissance (6 foyers lumineux). Il en ressort que seuls les luminaires à LEDS peuvent être dotés de modules de réduction de puissance.

Le Maire précise que des luminaires plus modernes équipent la place du Général de Gaulle, la place de la Gare et la rue de Seltz. Il propose d'harmoniser l'éclairage public du centre-ville avec des mâts en fonte équipés de lanternes et de moderniser les rues adjacentes au fur et à mesure du renouvellement de l'éclairage public.

Il communique le résultat de la mise en concurrence et demande au conseil municipal de choisir l'entreprise et le type de foyers lumineux :

ENTREPRISES	MONTARNASSE – 5 foyers lumineux (montant HT)	LEDS – 6 foyers lumineux (montant HT)
EIE/Haguenau	20 970,35 €	27 010,84 €
FRITZ Electricité/Niederroedern	27 838,45 €	34 674,14 €
SOBECA/Imbsheim	29 195,00 €	36 199,00 €
PAUTLER/ Mertzwiller	25 697,95 €	32 672,95 €

Le conseil municipal, à l'unanimité moins quatre voix pour les foyers lumineux avec type Montparnasse (Paul BOISSARIE, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER et Jean-Laurent VONAU) et une abstention (Ernest ROTT)

- porte le choix sur des mâts galvanisés thermolaqués cylindroconiques avec luminaires à LEDS dotés de modules de réduction de puissance
- attribue les travaux à l'entreprise EIE de Haguenau pour un montant de 27 010,84 € HT (32 304,96 € TTC).

➔ **Synagogue**

- **Redéfinition des travaux à entreprendre**

Le Maire fait part au conseil municipal que Monsieur PIECHAUD, conservateur régional des monuments historiques auprès de la DRAC, préconise de faire appel à un maître d'œuvre pour exécuter les travaux à la synagogue. Il estime qu'un maître d'œuvre est indispensable pour des travaux touchant à des monuments protégés et que c'est pour cette raison que les entreprises n'ont pas répondu à la première consultation.

Le Maire propose donc à l'assemblée :

- de faire appel à un maître d'œuvre
- de redéfinir les travaux à entreprendre en rajoutant les tourelles aux travaux de menuiseries extérieures
- de demander un permis de construire modificatif.

Il rappelle que l'estimation des menuiseries extérieures était de 50 000 € HT, à cela se rajoute les tourelles d'un montant estimé à 50 000 € HT.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de faire effectuer les travaux de menuiseries extérieures et les tourelles à la synagogue
- de faire une mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre.

- **Mise en concurrence maîtrise d'œuvre**

Les services de la DRAC ont fait parvenir une liste d'architectes compétents en matière de restauration de monuments historiques. Le Maire demande au conseil municipal de choisir dans cette liste trois architectes qui seront sollicités pour la mise en concurrence de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de la synagogue de Soultz-sous-Forêts.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter les trois architectes suivants :

- Jean-Christophe BRUA – Strasbourg
- Laetitia BASSO – Atelier d&b – Strasbourg
- Arnold HAIBACH – Niederbronn-les-Bains.

➔ **Extension du gymnase du collège**

- **Validation de l'APS**

Le Maire projette l'avant-projet de l'extension du gymnase du collège (plans des façades, surfaces et estimation) :

SURFACES : 933,72 m² se décomposant comme suit :

- **Au rez-de-chaussée** : surface 350,17 m²
 - 4 vestiaires avec douches
 - 2 vestiaires arbitres
 - un bloc sanitaire pour le public avec wc handicapés
 - un hall d'entrée
- **Au rez-de-jardin** : 583,55 m²
 - un espace convivial pour les associations
 - un bloc sanitaire pour le public avec WC handicapés
 - un hall d'entrée
 - espaces de rangement
 - un dojo.

ESTIMATION SOMMAIRE : 1 503 312,50 € HT (1 797 961,75 € TTC) se décomposant comme suit :

– Bâtiment	:	1 249 100 € HT
– aménagement extérieur	:	75 000 € HT
– mission de maîtrise d'œuvre	:	165 512,50 € HT
– missions diverses	:	13 700 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Paul BOISSARIE et Christian KLIPFEL), approuve l'avant-projet sommaire pour l'extension du gymnase du collège.

➔ **Rue de Seltz**

• **Aménagement circulation et stationnement**

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a rencontré les services du conseil général et le conseiller général à propos du réaménagement de la rue de Seltz. Il leur a présenté le schéma proposé et précise que cette route classée à grande circulation était du ressort du Préfet.

Il est donc proposé d'organiser :

- un stationnement en alternance d'un côté et de l'autre de la route
- de concevoir des trottoirs de 1,50 mètre du côté gauche en partant du croisement rue de Seltz/rue de Strasbourg
- d'aménager une voie de 2,50 mètres avec une circulation piétons/vélos dans les deux sens du côté droit.

La chaussée garderait une largeur entre 6 mètres et 6,50 mètres.

Il faut constituer le dossier et le soumettre à la Préfecture pour accord.

Jean-Laurent VONAU suggère de revoir le stationnement devant le collège en concertation avec les autorités du collège, les parents d'élèves et les services sécurité du Conseil Général du Bas-Rhin. Il faudrait également profiter des endroits non construits pour y mettre des parkings.

➔ **Réfection du pont rue Muntz**

Les consorts SUSS/STURM ont interpellé le Maire pour les travaux de réfection du pont rue Muntz menant à leurs propriétés. Après vérification il s'avère que le sentier du Plattenweg débouche également sur ce même pont. Le devis établi par l'entreprise HEIBY de Sultz-sous-Forêts s'élève à 1 750 € HT, soit 1 872,50 € TTC.

Le Maire propose au conseil municipal la prise en charge de cette réfection à hauteur de 50%, soit 875 € HT (936,25 € TTC).

Après un large débat le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge la totalité des travaux de réfection du pont s'il s'agit d'une propriété publique, s'il s'agit d'une propriété publique/privée de prendre en charge 50 % du montant.

→ Autres

• Réfection de l'escalier du presbytère protestant de Hohwiller

Le Maire délégué de Hohwiller a fait établir deux devis pour la réfection de l'escalier du presbytère protestant de Hohwiller :

1. MULLER & FILS/Hoffen : 5 105,15 € HT (6 105,76 € TTC)
2. HEIBY & FILS/Soultz-sous-Forêts : 2 428,75 € HT (2 904,79 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire effectuer les travaux par l'entreprise HEIBY/Soultz-sous-Forêts pour un montant de 2 428,75 € HT (2 904,79 € TTC).

3. URBANISME

→ Terrain SIBAR : rectification du prix d'acquisition

Le Maire informe le conseil municipal que suite à des arrondis, il y a une différence de 15 centimes d'euros entre le prix de vente du terrain fixé par la SIBAR (66 900,39 €) et la décision du conseil municipal du 15 mai 2013 (66 900,24 €) pour l'acquisition de ce terrain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat du terrain SIBAR pour un montant de 66 900,39 € TTC.

→ Droit de préemption urbain

• Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- immeuble cadastré section 2 n° 127/47 et 128/47 lieudit « Rue du Frohnacker » de contenances respectives 2,46 ares et 1,19 are
- immeuble cadastré section 2 n° 129/47 lieudit « rue du Frohnacker » d'une contenance de 9,20 ares.
- locaux dans un bâtiment en copropriété (logement, places de parking et jardin privatif) cadastré section 5 n° 160/1, 162/1 et 165/1 lieudit « 22 rue de Pechelbronn de contenances respectives 22,62 ares, 15 ca et 11 ca.

→ Taxe d'aménager CIRMAD EST

Le Maire informe le conseil municipal que la délibération décidant d'exonérer, à hauteur de 50 %, la taxe d'aménager pour le projet de CIRMAD EST n'était pas recevable vu qu'elle a été prise pour un projet en particulier. Les services de la DDT précisent que s'il devait y avoir exonération de certains projets il y a lieu de le prévoir dans la délibération instaurant ou modifiant la taxe.

→ Terrain SCHIMPF

Le conseil municipal, par délibération du 7 septembre 2011, avait décidé d'acquérir un terrain appartenant aux conjoints SCHIMPF d'une contenance de 2 ares au prix de 70 €/l'are et que cet achat se ferait par acte administratif. Ce terrain est situé entre Soultz-sous-Forêts et Surbourg.

La succession de la famille SCHIMPF étant très complexe en raison d'usufruits, de droits de retour, d'indivisions ..., il est très difficile de conclure cet achat par acte administratif. Un des héritiers avait, de sa propre initiative, pris contact avec le notariat pour établir cet acte, aux frais de la commune. Un acte notarié pour cette parcelle de terrain reviendrait à 600 € environ pour un prix de terrain de 140 €.

Le conseil municipal est favorable à la proposition du Maire d'annuler cette décision d'achat de terrain.

→ Lotissement « Les Roses » à Hohwiller – Mainlevées d'inscriptions

Le Maire informe le conseil municipal que lors de l'établissement des actes de vente des terrains du lotissement « Les Roses » à Hohwiller, des inscriptions ont été transcrites au Livre Foncier grevant lesdits immeuble au profit de la commune de Soultz-sous-Forêts, et notamment :

1. « Droit à la résolution en garantie de l'exécution des dispositions du lotissement, au profit de la commune de SOULTZ-SOUS-FORETS, pour une durée de 10 ans
2. Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer avant obtention du certificat de conformité, au profit de la Commune de SOULTZ-SOUS-FORETS. »

Par délibération du 6 février 2013 le conseil municipal avait autorisé le Maire à signer les mainlevées de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer, il faut donc une seconde autorisation pour les mainlevées du droit à la résolution.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les mainlevées du droit à la résolution en garantie de l'exécution des dispositions du lotissement, au profit de la commune de Soultz-sous-Forêts, pour une durée de 10 ans.

4. PERSONNEL COMMUNAL

→ Contrat du responsable des activités musicales

Le Maire informe le conseil municipal que le contrat à durée déterminée du responsable des activités musicales arrive à échéance le 31 décembre 2013 et il propose de le renouveler pour une nouvelle période d'un an, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, aux mêmes conditions.

Christian KLIPFEL souhaite que le contrat soit prolongé de la même façon que les contrats des prestataires de service, soit jusqu'au 30 avril 2014. Le Maire répond qu'il ne s'agit pas du même type de contrat, le responsable des activités musicales faisant partie des effectifs de la Ville

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une voix contre (Christian KLIPFEL), décide de reconduire le contrat d'agent non titulaire de responsable des activités musicales pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, en application de l'article 3 alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984. L'agent sera rémunéré dans le cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique, catégorie B, indices brut 433 – majoré 382 – coefficient d'emploi : 9,25/20^e.

La déclaration de vacance de poste a été effectuée auprès du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

→ Contrat du concierge/aide régisseur du relais culturel la Saline

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat d'agent non titulaire de concierge/aide régisseur du relais culturel La Saline, à temps complet, pour une durée d'un an, du 15 février 2014 au 14 février 2015, aux mêmes conditions, en application de l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984.

L'agent sera rémunéré dans le cadre d'emploi des adjoints techniques 2^{ème} classe, 8^e échelon - indices brut 337, majoré 319.

La déclaration de vacance de poste sera effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

→ Heures supplémentaires dimanches et jours fériés

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de trois heures supplémentaires de dimanche et jour férié à Christian BILLMANN et Jean-Yves JUNG pour leur intervention lors des festivités du 11 novembre 2013.

→ Mouvement de personnel

Le Maire fait part au conseil municipal que Mylène MARTINO a demandé sa mutation pour la mairie de Wingen-sur-Moder et quittera la commune de Soultz-sous-Forêts le 31 janvier 2014. Un nouveau recrutement est en cours.

5. AFFAIRES FINANCIERES

→ Festival Tradi'sons : fixation tarifs Ateliers « Chanter Noël »

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) fixe le tarif des ateliers « Chanter Noël » comme suit :

- Adultes : 15 €
- Enfants jusqu'à 15 ans : 10 €.

→ Achat de véhicule

Le Maire informe le conseil municipal que le véhicule « Citroën C15 » des services techniques a rendu l'âme et il a fallu acquérir un nouveau véhicule. La Fiat Doblo utilisée essentiellement par les services administratifs et culturels, est transférée aux services techniques et une Renault Kangoo d'occasion a été achetée pour les autres utilisateurs pour un montant de 4 751,16 € HT, somme à laquelle il faut ajouter les frais de carte grise. Le montant total de l'achat s'élève à 5 652,50 € TTC.

Les crédits sont disponibles au budget primitif 2013.

→ Décision modificative

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote un virement de crédit de 20 000 € du chapitre 65 au chapitre 011. Cette opération vaut décision modificative à l'appui du compte de gestion.

6. DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SIEGEANT AU SEIN DE LA FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUTRE FORET

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la création de la communauté de communes de l'outre-Forêt issue de la fusion des communautés de communes du Sultzerland et du Hattgau, les communes faisant partie de ces deux entités sont amenées à élire les délégués communautaires qui siégeront entre le 1^{er} janvier 2014 et les élections municipales 2014. Sultz-sous-Forêts doit donc élire six délégués communautaires (les communes ayant plus d'un délégué n'ont plus de délégué suppléant).

Le Maire propose deux solutions :

1. désigner les titulaires en place actuellement, ou
2. voter pour désigner les délégués
 - soit par scrutin uninominal à 2 tours
 - soit poste par poste, l'opposition et la majorité proposant chacun un candidat pour chacun des postes à pourvoir.

Jean-Laurent VONAU demande une suspension de séance de dix minutes.

Après concertation avec les membres du groupe d'opposition, celui-ci propose un scrutin par liste à condition de pouvoir présenter un candidat.

Après une seconde suspension de séance, le Maire décide d'effectuer la désignation des membres par un vote poste par poste, au scrutin secret et à la majorité absolue.

– **Vote du 1^{er} délégué :**

Candidats : MM. Pierre MAMMOSSER et Christian KLIPFEL

Résultat du vote : Pierre MAMMOSSER 12 voix

Christian KLIPFEL 5 voix

M. Pierre MAMMOSSER a obtenu la majorité absolue est élu délégué communautaire

– **Vote du 2^e délégué :**

Candidats : Mme Denise EHRHARD et M. Christian KLIPFEL

Résultat du vote : Denise EHRHARD 12 voix

Christian KLIPFEL 5 voix

Mme Denise EHRHARD a obtenu la majorité absolue est élue délégué communautaire

– **Vote du 3^e délégué :**

Candidats : Mme Lucienne HAAS et M. Christian KLIPFEL

Résultat du vote : Lucienne HAAS 12 voix
Christian KLIPFEL 5 voix

Mme Lucienne HAAS a obtenu la majorité absolue est élue délégué communautaire

– **Vote du 4^e délégué :**

Candidats : Mme Marie-José SCHALLER et M. Christian KLIPFEL

Résultat du vote : Marie-José SCHALLER 12 voix
Christian KLIPFEL 5 voix

Mme Marie-José SCHALLER a obtenu la majorité absolue est élue délégué communautaire

– **Vote du 5^e délégué :**

Candidats : MM. Eric HUBERT et Christian KLIPFEL

Résultat du vote : Eric HUBERT 12 voix
Christian KLIPFEL 5 voix

M. Eric HUBERT a obtenu la majorité absolue est élu délégué communautaire

– **Vote du 6^e délégué :**

Candidats : MM. Ernest ROTT et Christian KLIPFEL

Résultat du vote : Ernest ROTT 12 voix
Christian KLIPFEL 5 voix

M. Ernest ROTT a obtenu la majorité absolue est élu délégué communautaire.

Mmes et MM. Pierre MAMMOSSER, Denise EHRHARD, Lucienne HAAS, Marie-José SCHALLER, Eric HUBERT et Ernest ROTT sont élus conseillers communautaires de la commune de Soultz-sous-Forêts.

Jean-Laurent VONAU regrette qu'aucune ouverture ne se soit faite, pour le Maire une ouverture à ce stade du mandat n'est pas propice.

7. DIVERS

➔ **Affiliation volontaire du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord (SCOTAN) au Centre de Gestion de la FPT du Bas-Rhin**

Le SCOTAN a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin. *« Il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou pour les trois quarts de ces collectivités et établissement représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés ».*

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette adhésion.

➔ **Diverses informations**

Madame Denise KAYSER, responsable du festival autour du point de croix remercie le Maire et son conseil pour la mise à disposition gratuite des structures accueillantes au Pôle des services. Elle espère pouvoir occuper les mêmes lieux l'année prochaine lors du festival « L'Alsace en fils et toiles ».

➔ **Prochaines réunions et manifestations**

- samedi 7 décembre 2013 à partir de 15 h 30 : inauguration des Tradi'sons de Noël
- samedis et dimanches 8, 14, 15, 21 et 22 décembre 2012 : Les Tradi'sons de Noël avec exposition de photos, ouverture de cases du calendrier de l'Avent, marché de Noël, ateliers, animations, expositions et théâtre « Histoire d'apprendre »
- samedi 7 et dimanche 8 décembre : exposition avicole dans le local de la maison des associations
- jeudi 12 décembre 2013 : fête de Noël de l'école élémentaire à La Saline
- vendredi 13 décembre 2013 : fête de Noël de l'école maternelle à La Saline
- samedis 15 et 22 décembre 2012 à 15 heures : contes à la médiathèque
- lundi 16 décembre 2013 à 18 heures : passage du jury pour le concours local des illuminations

- mercredi 8 janvier 2014 à 20 h 15 : réunion du conseil municipal
- vendredi 10 janvier 2014 à partir de 20 heures : cérémonie des vœux avec accueil des nouveaux arrivants et remise des prix des concours locaux fleurissement et illuminations aux différents lauréats à La Saline
- dimanche 26 janvier 2014 : fête des personnes âgées à La Saline

➔ Doléances

- Jean-Laurent VONAU interroge le Maire sur le départ de l'entreprise LOEB de Sultz-sous-Forêts pour Haguenau.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire clôt la séance.